

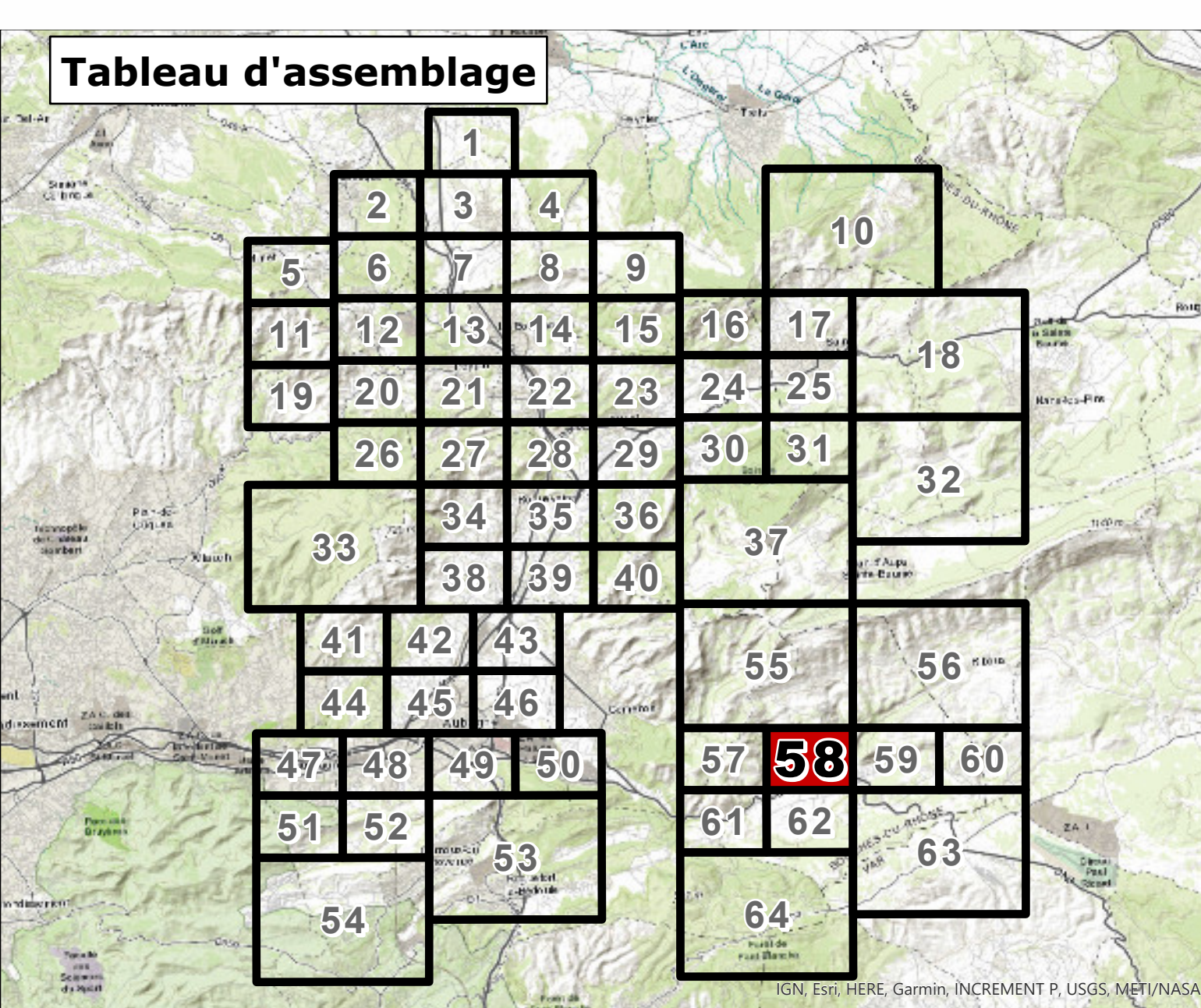
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
58

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS
N
1:2 000



Urbanisme URBANISME - Limite de zone - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Polygone constructible EMPLACEMENTS RESERVES - Emplacement réservé pour voirie - Autre emplacement réservé - Emplacement réservé de mixité sociale - Servitude pré-localisation pour équipement PATRIMOINE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL - Elément remarquable - Elément remarquable faisant l'état de fait - Canal de Marseille et dérivations Fond de Plan - Parcelaire - Elément de repère	MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES - Secteur de mixité sociale - Unitaire commerciale - Pôle de vie DIVERS - Servitude d'affilié d'un projet - Bâtiment pouvant changer de destination - Secteur de richesse du sol ou sous-sol PATRIMOINE NATUREL - Espace vert protégé - Autre protégé ponctuel - Aligement végétal - Espace vert protégé - Terrain ouvert à protéger	PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS) - Implantation imposée - Marge de recul - Marge réglementaire "entrée de ville" - Prescription de hauteur - Prescription de vue Espace boisé classé Espace Bosé Classé Bât léger Chaudière
---	---	--

